

# Les établissements scolaires fermés : les parents s'organisent

Le couperet est tombé, jeudi 12 mars, lors de l'allocution du Président de la République Emmanuel Macron. Les écoles, les collèges, les lycées, les crèches et les universités sont désormais fermés jusqu'à nouvel ordre pour tenter d'endiguer la propagation du coronavirus.

Cette mesure de fermer tous les établissements scolaires et ceux accueillant de jeunes enfants, inattendue pour beaucoup, induit toute une réorganisation pour les parents d'élèves salariés.

## Télétravail

Vivement conseillé, le télétravail apparaît comme la solution la plus adaptée, à condition de pouvoir le faire. « **Par chance, je peux travailler de chez moi comme je suis employée, mais je me demande comment vont faire les libéraux** », s'interroge Sophie.

Pour d'autres, dans l'impossibilité de travailler à leur domicile, le casse-tête réside dans la nécessité de trouver, dans l'urgence, un mode de garde alternatif. « **L'annonce a été soudaine donc ça nous laisse peu de temps pour nous organiser et nous arranger avec nos employeurs, surtout à l'approche du week-end** », pointent Mathieu et Kamel.

Sans compter les parents d'élèves qui ne peuvent exercer à distance, à l'instar de Virginie, qui travaille de nuit à l'hôpital de Vernon.

« **Par chance, j'ai une assistante maternelle qui peut assurer la garde de mes enfants et mon mari pourrait éventuellement se mettre en télétravail. Mais, pour ma part, je ne peux évidemment pas quitter mon poste ces prochains jours.** » Un avis auquel se range Audrey, dont la situation semble plus compliquée : « **Pas de solution. Certains parents ne peuvent pas s'arrêter, notamment dans les secteurs de la santé (car il faut bien se soigner) ou de la grande distribution (car il faut bien manger), et j'en passe...** »

Et puis, il y a ceux qui n'ont eu d'autre choix que de s'arrêter de travailler, comme Maily. « **Après, on verra bien...** »

Sabine, elle, est maman et assistante maternelle. Son agrément lui impose de ne pas dépasser un certain quota d'enfants à garder, auxquels s'ajoutent désormais les siens.

Une charge de travail supplémentaire pour cette dernière qui se sent « **mise à l'écart et peu considérée par le gouvernement en ces temps de crise** ».

Continuer des cours

« **Il est important que les élèves puissent continuer à se former lorsque toutes les écoles sont fermées** », expliquent les services de la ville. L'application Prof express, gratuite, est à leur disposition. Ce service de soutien scolaire leur permet d'être aidés à distance par des professeurs de l'Education nationale, à partir du site [www.soutienscolaire-vernon.com](http://www.soutienscolaire-vernon.com).

Les élèves des établissements ayant déployé l'Environnement numérique de travail (ENT) ont également la possibilité de se connecter à la plateforme ENT ONE et son application mobile ONE Pocket permettant d'accéder à ses outils de travail et à ses ressources, à tout instant, et en tout lieu. « **Cet outil spécialement conçu pour les écoles primaires permet une utilisation simple, intuitive et sécurisée (conforme au RGPD) de l'espace numérique.** »

Service minimum

L'objectif principal étant d'aider le personnel prioritaire : professionnels de santé et de secours et forces de l'ordre, les places disponibles dans les crèches familiales sont réquisitionnées pour les enfants de ces professionnels. « **Certaines écoles sont mobilisées pour les accueillir également. Le lien est fait avec l'Inspection d'académie, la préfecture de [l'Eure](#) et l'Agence régionale de santé.** »

M.R



Le couperet est tombé, jeudi 12 mars, lors de l'allocution du Président de la République Emmanuel Macron. Les écoles, les collèges, les lycées, les crèches et les universités sont désormais fermés.